

<b>CRITERES DEVELOPPEMENT DURABLE</b> <b>GRILLE D'ANALYSE</b>
--

7 critères ont été définis dans le cadre de la protection de l'environnement :

- l'intégration paysagère (caractéristiques de l'architecture du bâtiment en tenant compte de son entourage),
- l'architecture bioclimatique (conception du bâtiment pour utiliser, protéger et respecter les phénomènes naturels qui l'entourent),
- la gestion et la maîtrise de l'énergie (solutions techniques pour réduire la consommation d'énergie utilisée,
- le chauffe-eau solaire,
- la production d'énergies renouvelables (énergie éolienne, solaire, biomasse,...) ,
- la gestion de l'eau
- la gestion des déchets.

	<i>Justificatifs à joindre</i>
<p><b>1. Intégration paysagère</b></p> <p>? Intégration de l'architecture du bâtiment à des éléments particuliers du paysage environnant            ? Intégration d'espèces végétales endémiques de La Réunion            ? Intégration du paysage environnant</p>	<p>➤ Esquisse et description, croquis d'ambiance et de détails intérieur/extérieur du bâtiment            ➤ Note d'intention architecturale comprenant une insertion dans le site en couleurs montrant le projet dans son environnement proche et éloigné            ➤ Plan de masse des constructions, faisant apparaître les plantations et espaces verts, et les aménagements extérieurs (1/500<sup>ème</sup>)</p>
<p><b>2. Architecture Bioclimatique</b></p> <p>? Ventilation naturelle            ? Apports de lumière naturelle liés à l'ensoleillement du bâtiment            ? Rafraîchissement naturel par la végétation            ? Recours à des brumisateurs            ? Intégrations architecturales discrètes pour protéger le bâti de l'ensoleillement            ? Résistance du (des) bâtiment(s) aux conditions cycloniques</p>	<p>➤ Descriptif des dispositions techniques retenues dans le programme pour la protection thermique de la toiture, des parois opaques et des baies, pour le traitement d'air</p>
<p><b>3. Gestion et maîtrise de l'énergie</b></p> <p>? Installation d'équipements de « Gestion Centralisée » du bâtiment (GTC), destinés à mesurer et à contrôler en temps réel les installations électriques et leur consommation (permet de détecter les pannes)            ? Installation de système de gestion de l'énergie réactive, par le recours à des condensateurs            ? Gestion individuelle automatique des équipements            ? Utilisation d'équipements économes en énergie</p>	<p>➤ Bilan présentant les technologies et moyens d'optimisation utilisés, et économies d'énergies prévues: % global et en kWh/m2/an</p>

<p><b>4. Chauffe-eau solaire</b></p> <p>? Intégration des systèmes de chauffe-eau solaire(s) participant de manière substantielle aux besoins en eau chaude sanitaire pour les chambres, la restauration, la piscine, les laveries,...</p> <p>? Intégration d'un système de chauffage solaire de l'eau sanitaire, avec cuve de stockage intégrée au bâtiment</p>	<p>➤ Bilan thermique présentant les performances attendues (surface de capteur, volume de stockage, production moyenne annuelle, part de couverture solaire des besoins en eau chaude), et esquisse présentant le système, son intégration dans le bâti et le principe de fonctionnement</p>
<p><b>5. Production d'Énergies renouvelables</b></p> <p>? Intégration de systèmes producteurs d'énergies renouvelables tels que des panneaux solaires photovoltaïques,...</p>	<p>➤ Dimensionnement de l'installation tenant compte de la surface nécessaire à l'installation</p> <p>➤ Bilan prévisionnel énergétique annuel global de consommation de la structure et de production des systèmes d'énergies renouvelables.</p>
<p><b>6. Gestion de l'eau</b></p> <p>? Récupération, stockage et utilisation des eaux de pluie pour les besoins en eau non potable (toilettes, arrosage, lavages extérieurs)</p> <p>? Installation de réducteurs de pression placés en amont de la distribution</p> <p>? Arrosage des espaces par un système au goutte-à-goutte</p> <p>? Assurer la perméabilité des sols construits pour limiter l'érosion et les rétentions d'eau (Surface imperméable &lt; 50% de la surface de la parcelle)</p>	<p>➤ Programme d'intégration des exigences techniques pour la maîtrise des consommations d'eau et de récupération d'eau de pluie.</p> <p>➤ Description du schéma de principe du réseau de récupération d'eau de pluie.</p> <p>➤ Plan de situation et plan de masse de la parcelle (avec cotations)</p>
<p><b>7. Gestion des déchets</b></p> <p>? Utilisation de matériaux de construction recyclables et recyclés</p> <p>? Stockage des déchets du chantier afin de limiter la propagation dans le milieu environnant</p> <p>? Tri sélectif des déchets et valorisation ou acheminement vers des structures spécialisées du type « déchetterie »,</p> <p>? Conception architecturale intégrant un local poubelle pratique (pour le personnel et la logistique) dimensionné au tri sélectif</p> <p>? Encres et matériaux issus de la bureautique, ainsi que des déchets toxiques (piles et produits chimiques) incluant la récupération des huiles de cuisine usagées</p> <p>? Utilisation restreinte de substances toxiques ou dangereuses.</p>	<p>➤ Programme d'intégration des exigences en matière de gestion des déchets de chantier et d'exploitation, et du choix des matériaux de construction</p>